

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** - (1996)  
**Heft:** 91  
  
**Rubrik:** Dans les cantons

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Dans les cantons



Berne, Tour de l'Horloge

## BERNE

### Economie, économie...

Début septembre, le conseil exécutif du canton de Berne a présenté, après l'adoption du budget 1997, un plan financier contraignant pour les trois exercices suivants. Comme le canton de Vaud, Berne a arrêté la date butoir de 1999 pour rétablir l'équilibre du compte de fonctionnement et ce, sans toucher aux impôts directs. L'essentiel de l'effort d'austérité frappe le revenu des fonctionnaires ainsi que les prestations de l'Etat jugées non prioritaires. Les fonctionnaires seront privés de l'allocation de renchérissement en 1997 et en 1998 - une adaptation réduite au coût de la vie leur sera versée les deux années suivantes-. La suppression d'un millier d'emploi est programmée. Trois cents postes ont déjà été coupés à l'issue d'un premier train de mesures étalé sur trois ans, un effort qui a permis d'améliorer le solde du budget 1996 de 500 millions de francs suisses. La révision des tâches de l'Etat de

Berne touche, entre autres, l'Hôpital, l'Ecole et la Justice.

## NEUCHÂTEL

### Pas de nouvel impôt de solidarité

La gauche neuchâteloise a lancé mi-septembre une initiative « pour un impôt de solidarité sur la fortune » auquel les citoyens appelés à voter dimanche 22 septembre ont répondu « non » par 16 366 voix contre 12 047 « oui ». Cette ponction fiscale sur les grandes fortunes devait concerner 4400 personnes sur les 36 000 payant déjà un impôt sur la fortune. Neuchâtel compte 99 000 contribuables. Actuellement la fortune imposable commence à 375 000 francs suisses pour une personne seule et 681 000 pour un couple marié. L'objectif était d'établir un second seuil et d'apporter à l'Etat de Neuchâtel 13,5 millions de francs suisses pendant deux ans. Par contre, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ont entériné le principe d'un impôt de solidarité pour leurs plus riches citoyens.

## GENÈVE

### Coûts de santé en hausse

Selon des données statistiques publiées mi-septembre par le Concordat des caisses maladies suisses (CCMS), la hausse des coûts de la santé a été en moyenne de 4,1% par assuré l'an dernier. Genève qui connaît une augmentation continue de 2,8% reste le canton le plus coûteux avec 2359 francs suisses remboursés par assurés. Au palmarès des cantons les plus consommateurs en services et biens médicaux s'ajoutent Bâle-Ville avec 2281 francs suisses (+7,3%), Vaud, 1989 francs suisses (+2,2%) et le Tessin, 1949 francs suisses (+5%). Seuls les cantons d'Appenzell et de Nidwald connaissent de faibles niveaux de remboursement avec à peine plus de 1000 francs suisses par assurés. L'étude du Concordat indique les dépenses engendrées par les soins dispensés dans le cadre de l'assurance obligatoire de base. Toutefois, elle reflète imparfaitement la progression des coûts de la santé dans la mesure où elle prend en compte le transfert des coûts hospitaliers opéré par les cantons vers les caisses.

## JURA

### Après la pluie, le soleil...

Victime de délocalisations brutales entre 1993 et 1995, le canton du Jura, depuis quelques mois, séduit de nouveau les investisseurs allemands et suisses. Deux entreprises -TTS Shira, spécialisées dans les installations de recyclage et de protection de l'environnement ; WFS, fabricant allemand d'outils de construction- ont quitté la périphérie zurichoise pour les montagnes jurassiennes, créant

ainsi une quinzaine d'emplois dans la région. Après avoir pâti pendant des années de la décentralisation, du manque de voies de communications, de l'absence de pôle universitaire, le canton a décidé de mener une campagne de communication sur ses atouts: proximité de la France, autorisation pour les 40 tonnes de circuler en Ajoie, salaires jusqu'à 30% inférieurs à ceux versés dans les gros centres urbains, main d'oeuvre qualifiée dans le secteur de la micro-technique et qualité de vie supérieure à celle des mégapoles. Des arguments que le canton ne cesse de mettre en avant auprès des petites et moyennes entreprises alémaniques projetant de s'installer dans l'arc jurassien.

## VALAIS

### Réouverture de la cabane de Panossière

La cabane de Panossière, anciennement propriété de la section genevoise du Club alpin suisse (CAS) ouvrira ses portes mi avril. Totalement balayée par une avalanche le 26 mars 1988, la cabane, dès cette date, n'a cessé d'être un sujet de bagarre entre Valaisans et Genevois. Depuis 1893, les Genevois bénéficiaient d'une concession accordée par la commune de Bagnes pour un droit de superficie de 120 m<sup>2</sup>. A la suite de la destruction de la cabane, les Valaisans estimaient qu'ils pouvaient récupérer l'usufruit du terrain. Mais le CAS ne l'entendait pas de la même oreille et considérait le droit de superficie de la cabane de Panossière comme partie intégrante de la concession. Flou juridique qui engendra 6 ans d'une bagarre acharnée

entre le CAS de Genève et les Valaisans portée devant toutes les instances cantonales et fédérales. L'ultime tentative genevoise de récupération avait été entreprise au début de 1994 auprès du Tribunal fédéral. Recours, rejeté en octobre de cette même année, qui a mis fin aux interminables procédures juridiques. Située à 2 600 mètres, la nouvelle cabane aux allures de « cinq étoiles », gérée par l'association des amis de la Panossière, a été inaugurée mi-septembre et ouvrira ses portes aux promeneurs et montagnards au printemps prochain.

## ZURICH

### Transport en commun en vogue

Contrairement à la plupart des métropoles européennes, les transports publics zurichoises enregistrent une nette augmentation de leur fréquentation, passant de 210 millions de déplacements en 1979 à 296 millions en 1994. Hausse essentiellement due à l'introduction de multiples types d'abonnements transférables entre les personnes et les modes de transport. Environ 42% de la population utilise les transports publics dont 69% voyagent par tramway. Un réseau dense que la ville a modernisé en 1976 et en

1988. Zurich a depuis longtemps fait le choix du transport en commun. La ville évoque la longue tradition de transports publics, empruntés par toutes les couches sociales. Du reste, le gouvernement a clairement affiché son choix en supprimant de nombreuses places de stationnement et en investissant pour l'extension du réseau. En mai 1990, le réseau a été complété par le S-Bahn, sorte de RER de 400 kilomètres de rail. Un investissement d'environ 2 milliards de francs suisses pour l'infrastructure auquel s'ajoute 1 milliard pour le matériel roulant. d'ici à 1997, le S-Bahn disposera en outre de 115 trains à deux étages à 13 millions l'unité. En cinq ans la demande s'est accrue de 30% sur ces lignes, qui transportent 230.000 personnes quotidiennement, tous trafics confondus (trains régionaux et internationaux).

### Durée d'études gymnasiales réduite à quatre ans

Le canton de Zurich s'est prononcé dimanche 22 septembre pour la réduction de la durée d'études gymnasiales. Elle sera raccourcie de six mois, la portant ainsi à quatre ans. Les bacheliers pourront donc entrer à l'université immédiatement après le bac.



Matrice 175 de Berne (1944) et matrice 304 de Lille-ELRT (1927)